

CTE – 018M
C.P. – Quelle cible de
réduction d'émissions
de gaz à effet de serre
à l'horizon 2020

MÉMOIRE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

*LE QUÉBEC ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :
QUELLE CIBLE DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE À L'HORIZON 2020?*

27 OCTOBRE 2008

ISBN 978-2-89556-097-5
DÉPÔT LÉGAL, 4^E TRIMESTRE 2009
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
L'agriculture et les GES	6
Cible de réduction de GES du Québec pour la période 2012 à 2020.....	7
Moyens de réduction de GES à mettre en œuvre	8
- Accroître l'autonomie alimentaire.....	8
- Accroître la part des énergies renouvelables.....	8
- Freiner l'étalement urbain.....	11
Conclusion.....	12

L'Union des producteurs agricoles

En créant l'Union catholique des cultivateurs en 1924, devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), les agriculteurs et les agricultrices du Québec ont résolument opté pour l'action collective, et cet engagement ne s'est jamais démenti. Ils se sont donné ainsi un syndicalisme vigoureux, c'est-à-dire un mouvement autonome voué à la défense de leurs intérêts et à la promotion de l'agriculture et de la forêt privée.

Au fil de son histoire, l'UPA a travaillé avec acharnement à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc.

L'action de l'UPA s'inscrit au cœur du tissu rural québécois et façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'action collective du syndicalisme agricole et forestier a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 16 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 3 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs. Son action trouve des prolongements aussi loin qu'en Europe, dans ses interventions auprès de l'OMC, ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par le biais de sa corporation *UPA Développement international*.

Réunis au sein de leur Union, les 49 929 agriculteurs et agricultrices québécois investissent, bon an mal an, plus de 600 millions de dollars dans l'économie du Québec. Les 35 000 producteurs de bois, quant à eux, récoltent annuellement environ 8 millions de m³ de matière ligneuse pour une valeur de quelque 450 millions, contribuant ainsi aux 16 000 emplois que génère l'industrie forestière en région.

Dans la même veine, plus de 30 000 exploitations agricoles, majoritairement familiales, procurent de l'emploi à quelque 59 000 personnes. Chaque année, le secteur agricole québécois dépense près de six milliards de dollars pour assurer le fonctionnement de ces entreprises. Autant d'argent qui fait tourner la roue de l'économie et qui assure la prospérité du Québec rural.

Avec l'UPA, les agriculteurs et agricultrices du Québec de même que les producteurs forestiers se sont donné un outil qui leur permet de maîtriser leur destin. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de cultiver et de nourrir le Québec, tout en contribuant significativement à son développement durable.

Introduction

L'UPA a pris connaissance du document de consultation relatif à la détermination d'une cible de réduction de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon de 2020 pour le Québec. Nous souhaitons à cet effet remercier la Commission de nous permettre de présenter le point de vue des agricultrices et agriculteurs du Québec. De par sa nature, l'agriculture pourrait être fortement perturbée par les changements climatiques. C'est pourquoi l'UPA s'intéresse à ce phénomène depuis un certain temps déjà, que ce soit sous l'angle de l'adaptation nécessaire à ces changements qu'en ce qui concerne les moyens à mettre de l'avant pouvant contribuer à réduire l'émission de GES d'origine agricole.

Les nombreuses interrogations soulevées par les agriculteurs ont d'ailleurs amené l'UPA à organiser un colloque à ce sujet, en février 2009, et à publier une brochure expliquant le phénomène, les enjeux, les mesures de réduction de GES en agriculture et le marché du carbone. La Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) a pour sa part élaboré, avec l'appui financier du MAPAQ, un outil de recension des sources des GES propres à la production porcine, lequel propose également des stratégies de réduction des émissions. Un chiffrier électronique a de plus été développé pour évaluer l'impact de la mise en œuvre de diverses stratégies de réduction des émissions de GES, comme le recouvrement étanche des ouvrages de stockage des lisiers avec gestion des gaz, l'optimisation des stratégies d'épandage des lisiers et l'adoption de nouvelles stratégies d'alimentation dans les entreprises porcines.

Dernièrement, la FPPQ a mandaté l'Association canadienne de normalisation (CSA) pour évaluer le nouveau protocole de quantification de réduction de GES. La validation se fera sur la base de la norme ISO 14064-2 ainsi que du guide pour les promoteurs de projets du Système canadien de crédits compensatoires pour les GES d'Environnement Canada. La FPPQ a de plus demandé qu'un représentant du *Western Climate Initiative* (WCI) soit présent au sein du comité technique.

Plusieurs autres initiatives de réduction des GES en agriculture ont été menées au cours des dernières années. Soulignons notamment celles à l'instigation des Producteurs laitiers du Canada, en partenariat avec le Conseil canadien de la conservation des sols et la *Canadian Cattlemen's Association* et le Conseil canadien du porc, dans le cadre d'une participation au Programme d'atténuation des gaz à effet de serre (PAGES). Terminé depuis mars 2007, ce programme fédéral administré par le CDAQ a permis la réalisation d'une centaine de projets regroupés selon deux axes d'intervention : les réseaux d'essais à la ferme et les activités de vulgarisation. Il s'agissait de promouvoir, auprès des agriculteurs et des conseillers, des pratiques de gestion du bétail, des nutriments et des sols pour réduire les émissions de GES.

Soulignons enfin que bon nombre des bonnes pratiques agroenvironnementales adoptées par les agriculteurs depuis les 15 dernières années ont souvent indirectement eu pour effet de

réduire les émissions de GES agricoles. Il suffit de penser à l'amélioration de la gestion des éléments nutritifs ou à l'adoption des pratiques de conservation des sols. D'abord introduites pour améliorer la qualité de l'eau, ces pratiques favorisent également la réduction des GES.

L'agriculture et les GES

Comme cela est mentionné dans le document de consultation, la plupart des émissions de GES d'origine agricole sont de nature biologique. Plus précisément, ces gaz proviennent principalement de la digestion des animaux (fermentation entérique des ruminants), de la gestion des fumiers ainsi que des sols cultivés. On estime que la production des GES a augmenté de 4,9 % de 1990 à 2006, une hausse attribuable à la croissance de la production et une plus forte proportion des fumiers entreposés de façon étanche. En simplifiant un peu les choses, on peut dire que la croissance des émissions agricoles est proportionnelle au nombre de bouches à nourrir. Aussi, bien qu'il soit parfois possible de réduire l'intensité des émissions par unité de production en modifiant certaines pratiques, ces réductions sont la plupart du temps marginales et coûteuses.

Cela dit, il existe néanmoins certaines opportunités de réduction des GES qui peuvent être exploitées par l'intermédiaire du marché du carbone et des crédits compensatoires. Jusqu'à présent, très peu d'agriculteurs québécois ont participé à ce marché en raison de la relative petite taille des fermes québécoises (et par conséquent, de la petite quantité de crédits pouvant être générée à l'échelle d'une ferme) et du coût élevé des transactions, lesquelles requièrent au préalable une quantification et une validation des crédits par une tierce partie.

Malgré ce constat, il est souhaitable de maintenir la possibilité de faire participer le secteur agricole au marché du carbone qui devrait offrir de meilleures perspectives avec l'avènement d'un véritable marché du carbone et d'une hausse de la valeur des crédits de carbone. Des dispositions devraient aussi être prises pour faciliter la mise en œuvre de projets de réduction de GES en agriculture comme l'agrégation des réductions de GES réalisées chez plus d'une entreprise, ainsi que la validation de ces réductions par un contrôle d'une portion des entreprises participantes plutôt que chez l'ensemble des entreprises. Cela aurait pour effet de réduire les coûts inhérents à la quantification et à la validation des crédits de carbone générés en agriculture et accroître par le fait même le nombre de projets de réduction dans le secteur agricole. Une plus grande participation des agriculteurs québécois au marché du carbone aurait pour avantage de réduire d'autant la nécessité de recourir à l'achat de crédits de carbone sur le marché international.

Cible de réduction de GES du Québec pour la période 2012 à 2020

La détermination de la cible de réduction de GES la plus appropriée pour le Québec relève d'un exercice complexe. Les paramètres à considérer sont nombreux. Aussi, bien que le document de consultation dresse un bon aperçu des différents enjeux, il serait hasardeux de nous prononcer au sujet de la cible qui devrait être fixée.

Le choix de la cible constitue en soi un dilemme. D'une part, les enjeux à long terme à l'échelle planétaire sont majeurs et les conséquences de l'inaction pourraient s'avérer dramatiques si l'on en croit les récentes prévisions des experts du climat. D'autre part, les émissions québécoises ne représentent que 0,2 % du total des GES produits mondialement. Ainsi, même si le Québec s'imposait une réduction draconienne de ses émissions, cela n'aurait aucun effet significatif sur le climat. Qui plus est, le Québec se montre plutôt bon élève en étant en bonne voie d'atteindre l'objectif de réduction du Protocole de Kyoto, ce qui est plutôt exceptionnel en Amérique du Nord.

La détermination de la cible relève donc d'une décision stratégique prenant en compte les enjeux à l'échelle mondiale et le maintien de conditions assurant la compétitivité des entreprises québécoises. Ce choix appartient au gouvernement après une fine analyse de l'ensemble des considérations, notamment les suivantes :

- Le Québec doit faire sa juste part, et même plus, si cela peut se faire sans préjudice pour notre économie.
- La cible doit prendre en considération les objectifs de réduction de nos concurrents afin de ne pas mettre en péril la compétitivité de nos entreprises et provoquer des fuites de carbone, ce qui n'apporterait aucun bénéfice pour l'environnement.
- Le coût de l'énergie représentant une part non négligeable des coûts de production en agriculture (machinerie, chauffage des bâtiments d'élevage), une taxe trop élevée sur le carbone risquerait de nuire à la compétitivité des exploitations agricoles d'ici. Des mesures d'accompagnement devraient être prévues pour les secteurs touchés.
- Bien que les prévisions économiques présentées dans le document de consultation montrent que l'impact sur le PIB des secteurs agricole et forestier québécois serait plutôt faible, nous pouvons anticiper que certains pourraient être touchés plus sévèrement que d'autres, en particulier chez ceux dont le coût de l'énergie représente une importante proportion de leurs coûts de production. C'est notamment le cas en serriculture et en production céréalière. Par ailleurs, même dans la perspective d'un faible impact économique pour l'agriculture et la foresterie, il y a fort à parier que les producteurs agricoles et forestiers auraient à en assumer la plus large part, et ce, au détriment de leurs revenus. Ce type de hausse du coût de production est rarement réparti équitablement dans la filière. Des mesures destinées à supporter les producteurs agricoles aux prises avec des hausses de coût de production qui ne pourraient être

retransmises aux acheteurs sont impératives, par exemple par des aides à l'implantation de mesures d'économie d'énergie, à la conversion vers des énergies renouvelables et par des mécanismes de restitution de la taxe aux secteurs sensibles comme l'agriculture.

Moyens de réduction de GES à mettre en œuvre

- Accroître l'autonomie alimentaire

La spécialisation géographique de la production, l'augmentation des activités d'import-export et le faible coût du transport ont contribué à allonger les circuits de mise en marché au cours des dernières années : le trajet moyen parcouru par un aliment, du champ à la table, est de 2600 km, ce qui équivaut à la distance qui sépare Montréal d'Orlando en Floride. Près du tiers des camions qui sillonnent les routes contiennent des aliments, et ce trafic routier ne cesse d'augmenter.

Dans son rapport sur *l'Économie du changement climatique* publié en octobre 2006, l'économiste britannique Nicholas Stern conclut que la diminution des émissions de GES serait possible, entre autres, en réduisant le transport des produits agricoles. De plus, d'après Pascal Acot (historien des sciences au CNRS et historien du climat), cette réduction passerait nécessairement par le développement de la production locale.

Ainsi, à l'instar d'autres organisations comme Équiterre, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, et la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec (FCAQ), nous croyons que le Québec doit se doter de politiques contribuant à accroître son autonomie alimentaire et favoriser l'achat des denrées alimentaires produites localement. Cela a du sens à maints égards, notamment en contribuant à réduire le transport et conséquemment, les émissions de GES.

- Accroître la part des énergies renouvelables

Plusieurs organisations au Québec se mobilisent pour promouvoir la diminution de la dépendance du Québec aux énergies fossiles. En plus d'être dommageables pour l'environnement et émettrices de GES, les énergies fossiles consommées au Québec sont entièrement importées et, conséquemment, contribuent à appauvrir financièrement la province. La hausse probable du baril de pétrole au cours des prochaines années risque d'accentuer ce phénomène. Plusieurs analystes estiment en effet que l'augmentation de la demande (surtout des pays d'Asie), le tarissement de gisements importants présentement en exploitation et les coûts d'exploitation plus importants des nouveaux gisements contribueront à créer une pression à la hausse du prix des énergies fossiles. Cette éventualité serait fortement préjudiciable à l'économie québécoise.

C'est dans ce contexte que le Québec devrait favoriser la diversification de la composition de son portefeuille énergétique en le faisant évoluer vers les énergies qui émettent le moins de CO₂. Cela peut notamment se faire en mettant l'agriculture et la foresterie à contribution. Les besoins énergétiques sont énormes, mais l'agriculture et la forêt disposent de l'énergie permanente du soleil qui est transformée en biomasse. Le Québec aurait avantage à mettre en valeur ce potentiel et ouvrir de nouveaux débouchés pour l'agriculture et la foresterie. Les productrices et producteurs agricoles peuvent contribuer à la production énergétique durable si l'on instaure les conditions favorables pour le faire.

Or, bien que certaines mesures intéressantes ont récemment été mises en place dans le but de favoriser le développement des énergies renouvelables en agriculture, il reste que des maillons importants sont encore manquants pour que puisse véritablement émerger une alternative aux combustibles fossiles. Le Programme Prime-Vert offre, par exemple, une aide financière aux agriculteurs pour le remplacement d'équipement de chauffage utilisant un combustible fossile par un équipement à la biomasse, mais le Règlement sur la qualité de l'atmosphère interdit encore l'usage de la biomasse agricole dans les systèmes d'une capacité calorifique inférieure à 3 MW.

On peut par ailleurs sérieusement se questionner à propos du récent programme de l'Agence de l'efficacité énergétique qui réserve aux utilisateurs de biomasses résiduelles forestières l'aide financière destinée à l'acquisition d'équipement de chauffage à la biomasse. Or, comme la récupération de la biomasse résiduelle n'est pas rentable sur les petits parterres de coupe communément retrouvés en terres privées, on privilégie de cette façon l'utilisation de la biomasse résiduelle en provenance des terres publiques, la plupart du temps éloignées des utilisateurs potentiels, au détriment de la biomasse des terres privées.

Nous croyons que pour optimiser le bilan énergétique associé à l'utilisation de la biomasse et pour offrir de meilleurs gains en terme de réduction des GES, il faudrait plutôt favoriser la valorisation de la biomasse produite sur les terres privées à proximité des utilisateurs, qu'elle soit ou non résiduelle. L'implantation de cultures énergétiques, telles les plantations de saules et peupliers à croissance rapide, de panics érigés ou de miscanthus, est actuellement réalisée par des agriculteurs d'ici, sans pour autant que des programmes encouragent cette voie prometteuse.

En ce qui concerne le biogaz, on sait qu'il existe un important potentiel de production à partir des fumiers et des lisiers. Une aide financière est disponible dans le Programme Prime-Vert pour l'acquisition d'un digesteur anaérobie afin d'exploiter cette source d'énergie propre et réduire les émissions de GES émanant du lieu de stockage des fumiers. Le biogaz ainsi produit peut avantageusement servir de combustible pour le chauffage des bâtiments d'élevage durant la saison froide. Cependant, le reste de l'année, le biogaz doit être brûlé à la torchère sans aucune forme de valorisation.

Il existe pourtant une façon de valoriser cette énergie présentement perdue. Il suffit de l'utiliser pour produire de l'électricité. Il faut toutefois être en mesure d'acheminer cette électricité sur le réseau de transport à un prix équitable, comme cela se fait à plusieurs endroits dans le monde. Malheureusement, ce n'est toujours pas le cas au Québec malgré qu'un programme de microproduction d'électricité soit en principe prévu dans la Stratégie énergétique du Québec (2006-2015). Sans la possibilité de vendre l'énergie inutilisée à la ferme sous forme d'électricité, il devient pratiquement impossible de rentabiliser l'acquisition d'équipement de production de biogaz.

Enfin, à l'égard de la production de biocarburants, il faudrait aller au-delà des préjugés et poser un regard objectif sur les filières qui peuvent à la fois offrir des bénéfices environnementaux et économiques. En vertu de la Stratégie énergétique du Québec, un objectif de 5 % d'éthanol dans l'essence est visé d'ici 2012. Or, on ne trouve qu'une seule usine d'éthanol au Québec qui produit à partir de maïs environ le tiers de la quantité requise en fonction de l'objectif fixé. Le gouvernement favorise la filière cellulosique pour le manque à gagner.

Certes, on anticipe des gains environnementaux plus importants avec l'éthanol cellulosique. Le problème, c'est que la technologie n'est pas encore au point et il faudra vraisemblablement importer de l'éthanol ontarien, fabriqué en partie avec du maïs québécois, pour combler nos besoins. Peut-être aurait-il mieux valu accroître notre propre capacité de production de cet éthanol de première génération et contribuer au développement de notre expertise pour la production de biocarburants des prochaines générations.

Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement du Québec devrait :

- Favoriser la substitution des énergies fossiles servant au chauffage par l'utilisation de biomasses produites localement, et ce, qu'il s'agisse ou non de biomasses résiduelles.
- Accroître les incitatifs financiers pour l'acquisition d'équipement de chauffage à la biomasse.
- Supporter le démarrage de la production des cultures énergétiques.
- Moderniser le Règlement sur la qualité de l'atmosphère afin que soit autorisé, dans le respect des normes de protection de la qualité de l'air, l'usage de la biomasse agricole dans les chaudières et fournaies d'une capacité calorifique inférieure à 3 MW comme cela se fait dans plusieurs pays européens.
- Mettre en place un programme d'achat d'électricité issu de la microproduction. La rentabilité des installations de production de biogaz à partir des fumiers passe par la possibilité de produire de l'électricité et de l'acheminer sur le réseau à un prix équitable.

- Freiner l'étalement urbain

Le contrôle de l'étalement urbain représente un enjeu majeur en matière d'aménagement du territoire. Une des principales causes de l'étalement urbain est la croissance des ménages combinée à un processus d'urbanisation inefficace. Ainsi, les densités d'habitation, le développement de magasins à grande surface et les usages résiduels (carrières, sites d'enfouissement, etc.) sont, entre autres, responsables de ce phénomène bien connu. Ajoutons que le développement des infrastructures routières est également un des facteurs importants contribuant à l'étalement urbain et à la pression sur les terres agricoles.

À cet égard, une attention particulière doit être portée sur l'impact des nouvelles infrastructures routières sur la zone agricole, puisque celles-ci représentent un des vecteurs majeurs de la pression urbaine sur les terres agricoles. D'autre part, des mesures spécifiques et durables doivent être mises en œuvre afin de contrer l'étalement urbain dont la densification et la fiscalité pour ne nommer que celles-ci. Les faibles niveaux de taxes offerts en périphérie urbaine ne reflètent pas les véritables coûts sociaux de l'étalement urbain, lequel entraîne un certain nombre de problèmes, notamment les coûts pour les nouvelles infrastructures (routes, aqueducs, égouts, écoles, etc.) ainsi que la congestion routière.

Compte tenu de l'impact de l'étalement urbain sur la pérennité et le développement du secteur agricole, il apparaît primordial que la planification de l'urbanisation soit basée sur une consolidation des villes centres, de même que sur un resserrement et une densification de la trame urbaine.

Le Québec doit avoir une gestion plus rigoureuse de son territoire et freiner l'étalement urbain en densifiant les secteurs urbanisés. L'équation est simple : plus d'étalement = plus de transport = plus de GES. Nous militons depuis longtemps déjà en faveur d'une meilleure protection des terres agricoles, une ressource essentielle et non renouvelable que l'on sacrifie au profit d'une expansion irréfléchie du territoire urbanisé. La nécessité de réduire les GES fournit désormais un argument supplémentaire en faveur d'une utilisation plus judicieuse du territoire. Souhaitons que cela puisse contribuer à une meilleure protection de ce patrimoine collectif.

Conclusion

Les enjeux environnementaux associés aux changements climatiques sont d'une telle ampleur qu'il est impératif que l'ensemble des nations, et tout particulièrement les mieux nanties, agisse de concert pour ramener la production de GES à un niveau sécuritaire pour les écosystèmes de la planète. Pour y parvenir, un groupe de nations doivent nécessairement assurer un leadership. Nous croyons que le Québec doit faire bonne figure en se dotant d'une cible de réduction lui permettant de se positionner parmi les nations proactives en ce domaine.

Par ailleurs, au-delà de la détermination d'une cible, le défi lié à la réduction de GES nous invite à davantage de cohérence dans nos choix collectifs en matière d'aménagement du territoire, de consommation, de transport et d'utilisation d'énergie. C'est aussi une magnifique opportunité de se doter du projet de faire du Québec une nation moins dépendante des énergies fossiles au profit d'une plus grande valorisation de nos ressources renouvelables. Ainsi, plutôt que de rester un concept abstrait, la réduction des GES pourrait prendre la forme d'un projet de société consistant à faire du Québec un leader dans le domaine des énergies renouvelables.